



## – Elections municipales à Saint-Denis – Engagements pour la Bourse du Travail et les travailleuses et travailleurs du territoire

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des élections municipales à venir à Saint-Denis, nos organisations syndicales souhaitent interpeller l'ensemble des candidat·e·s sur les moyens qu'ils et elles entendent accorder aux travailleurs et travailleuses du territoire, ainsi que sur l'avenir et la pérennisation de la Bourse du travail de Saint-Denis.

Depuis plusieurs années, le monde du travail subit une succession de réformes législatives et de décisions politiques qui portent de graves atteintes aux droits collectifs des salarié·e·s et à leurs capacités de représentation. Les ordonnances dites « loi Travail », et notamment la mise en place des CSE au détriment des instances de proximité, ont considérablement affaibli les possibilités d'intervention des salarié·e·s sur leurs conditions de travail et leur santé.

Parallèlement, l'évolution du tissu économique, la précarisation de l'emploi, le développement des formes atypiques de travail et les entraves aux libertés syndicales dans les entreprises conduisent de plus en plus de salarié·e·s, de privé·e·s d'emploi, de retraité·e·s, d'étudiant·e·s salarié·e·s ou de travailleurs sans papiers à se tourner vers les structures syndicales de proximité que sont les Unions locales et les Bourses du travail.

Ces structures remplissent une mission d'intérêt général, reconnue notamment par l'Inspection générale des affaires sociales (rapport de mai 2013), qui rappelle que « pour mener à bien leur mission d'intérêt général, les syndicats doivent disposer de moyens matériels et d'une implantation territoriale réelle, au-delà de leur présence dans les entreprises ». Historiquement, depuis leur création en 1884, les Bourses du travail ont affirmé leurs missions d'information, d'éducation populaire et de solidarité, missions toujours pleinement d'actualité.

Aujourd'hui, la Bourse du travail de Saint-Denis joue un rôle social essentiel sur le territoire. Elle assure notamment :

- l'accueil, l'information, le conseil, l'organisation collective et l'accompagnement juridique des salarié·e·s, retraité·e·s, privé·e·s d'emploi et travailleurs sans papiers ;
- la mise à disposition de lieux de réunion, de formation syndicale, économique, sociale et environnementale ;
- l'assistance et la représentation devant les conseils de prud'hommes et les juridictions sociales ;
- l'accompagnement des salarié·e·s des très petites entreprises ;
- la participation aux instances paritaires et aux lieux de concertation territoriale concourant à l'élaboration et au suivi des politiques publiques locales.

Pourtant, nous constatons que de nombreuses collectivités territoriales remettent en cause les moyens financiers et matériels alloués aux organisations syndicales, notamment par le retrait ou la fragilisation de la mise à disposition de locaux, sans solution de relogement pérenne. Ces choix constituent une atteinte directe à la liberté syndicale, liberté fondamentale à valeur constitutionnelle.

À Saint-Denis plus particulièrement, la Bourse du Travail connaît une dégradation progressive des moyens qui lui sont alloués par les dernières mandatures : entretien très insuffisant, restrictions et sentiment d'ingérences dans les demandes de réservation de salles par les syndicats, fermetures du bâtiment empêchant l'accès aux bureaux syndicaux, projet de nouvelles conventions prévoyant la suppression des deux postes d'agents-es mis à disposition et limitant davantage encore l'activité syndicale...

Dans ce contexte, nous vous demandons clairement quels engagements votre liste est prête à prendre pour :

- sécuriser et pérenniser la présence de la Bourse du travail à Saint-Denis
- garantir la mise à disposition de locaux adaptés, pérennes et juridiquement sécurisés pour les organisations syndicales
- assurer les moyens financiers nécessaires, notamment par la gratuité ou l'exonération des loyers et charges, et par le versement de subventions
- inscrire ces engagements dans un cadre juridique protecteur.

Nous souhaitons connaître les engagements précis que vous êtes prêt-e à prendre concernant le renouvellement de la convention liant l'association « Bourse du Travail » à la municipalité de Saint-Denis.

Cette convention existe depuis plus de quarante ans, depuis la construction du bâtiment de la Bourse du Travail à Saint-Denis – Porte de Paris.

Elle constitue un socle indispensable au bon fonctionnement de cet outil au service des travailleurs et travailleuses du territoire.

Nous attendons également que la municipalité s'engage clairement dans une politique de maintien et de pérennisation des moyens attribués à la Bourse du Travail, et notamment :

- le maintien de deux postes de secrétaires,
- le maintien de la subvention initiale,
- l'augmentation ou, a minima, le maintien du nombre de bureaux attribués aux organisations syndicales.

Le renforcement du syndicalisme territorial et de ses moyens est un enjeu démocratique majeur. À l'heure où notre pays traverse une crise sociale et démocratique profonde, la Bourse du travail constitue un outil indispensable de cohésion sociale, de défense des droits et de participation citoyenne.

Nous souhaitons donc que votre candidature intègre ces enjeux et formule des propositions claires et ambitieuses en faveur des travailleurs et travailleuses de Saint-Denis et de leur Bourse du travail.

La Commission administrative vous remercie d'adresser vos réponses relatives aux projets concernant la Bourse du Travail, soit par courrier, soit par courriel, au plus tard le 27 février 2026. L'ensemble des réponses reçues sera ensuite publié.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

**Les organisations syndicales CFE-CGC, CFDT, CFTC, CGT, FO ,  
FSU, SUD Solidaires de la Bourse du travail de Saint-Denis**